

NETWORK INews

Une publication de l'Association de santé et sécurité pour les services publics

mai 2011



Examen du système de santé et de sécurité – Mise à jour du ministère du travail

Introduction

Les mises à jour constitueront la source principale de renseignements qui comprendront aussi des résumés des activités et progrès relatifs à « la construction et la conception » du nouveau système de prévention. Les renseignements seront mis à jour et publiés au fur et à mesure qu'ils deviendront disponibles afin que toutes les personnes en cause soient mieux informées de ce qui se passe.



Conseil de la prévention intérimaire

L'une des recommandations prioritaires contenues dans le rapport du Comité consultatif d'experts porte sur la création d'un **Conseil de la prévention intérimaire** chargé de conseiller le ministre au sujet de la mise en œuvre des autres recommandations prioritaires. Le 14 février 2011, le ministre a annoncé la mise sur pied d'un Conseil de la prévention intérimaire (CPI) composé de plusieurs parties prenantes.

Le CPI a tenu sa première réunion le 23 février 2011.

Les membres du CPI ont assisté à une présentation sur les

grandes lignes du nouveau Secrétariat du projet d'examen de la santé et de la sécurité, qui soutient la mise en œuvre des recommandations prioritaires (décrites dans le **Rapport final du Comité consultatif d'experts de la santé et de la sécurité au travail**).

La sous-ministre Cynthia Morton s'est adressée au CPI concernant le recrutement d'un directeur général de la prévention (DGP).

Les membres du CPI ont discuté des modifications qui devront être apportées à la **Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST)** et à la **Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail (Loi de 1997)** avant de mettre en œuvre quelques-unes des recommandations du comité d'experts.

Le CPI a tenu plusieurs réunions depuis le 23 février 2011, qui ont surtout porté sur la présentation de recommandations au ministre du Travail concernant la manière d'améliorer le Projet de loi 160.

« Je pense que lorsque toutes les recommandations du Comité consultatif d'experts auront été mises en œuvre, nous aurons fait beaucoup de chemin pour renforcer les protections offertes aux travailleurs ontariens. »

*-Vernon Edwards, Directeur, Santé et Sécurité,
Fédération du travail de l'Ontario*

« De nombreux employeurs estiment que le nouveau cadre de prévention proposé, combiné à une consultation plus sensée, plus ouverte et plus transparente avec les divers intervenants du milieu de travail favorisera la sécurité et la santé en milieu de travail. »

*-John Macnamara, Vice-président, Santé, Sécurité et
Environnement, Hydro One*

Projet de loi 160

S'il est adopté, le Projet de loi 160, Loi de 2011 modifiant des lois en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail 2011, modifierait la LSST et la Loi de 1997. Ces modifications permettront la mise en œuvre de bon nombre des recommandations principales du Comité consultatif d'experts.

La mise en œuvre de bon nombre des recommandations du Comité exige non seulement des modifications législatives, mais aussi l'élaboration de nouveaux règlements et de nouvelles normes et méthodes. Ce travail à venir sera effectué en consultation avec le Conseil de prévention intérimaire, avec les partenaires du système de prévention et avec les autres parties prenantes.

Le Projet de loi 160 prévoit que les modifications proposées prendront effet à divers moments afin de permettre, au besoin, la tenue d'autres consultations et la réalisation de travaux supplémentaires afin de favoriser la mise en œuvre. Cela permettra aux parties prenantes du milieu de travail de se familiariser avec les nouvelles obligations et responsabilités qui leur incombent, et de s'y préparer.

Le 29 mars 2011, le Projet de loi 160 a été confié au Comité permanent de la politique sociale, qui prévoyait tenir des audiences publiques les 11, 12 et 18 avril. Les particuliers qui souhaitaient faire une présentation orale étaient invités à se présenter devant le comité à ces dates. Le comité acceptait également des présentations écrites au plus tard le 18 avril. À la suite des audiences publiques, le projet de loi sera étudié un article à la fois. Des modifications pourront y être apportées à cette étape. Après l'examen de chaque article, le projet de loi sera présenté à l'Assemblée législative.

S'il est adopté en troisième lecture, il sera présenté au lieutenant-gouverneur afin de recevoir la sanction royale. Les dispositions du projet de loi peuvent prendre effet au moment de la sanction royale, au moment où le lieutenant-gouverneur déclarera qu'elles prennent effet ou à un moment stipulé dans la loi. Diverses parties de la loi peuvent prendre effet à divers moments.

[Lire le Projet de loi 160](#) et connaître son état d'avancement.

Savoir [comment le projet de loi devient une loi](#)

Recrutement du directeur général de la prévention

Un cabinet de recrutement de cadres participera au recrutement du DGP. Une description de poste est à l'étape de la finalisation et une stratégie de recrutement (comportant des annonces) est à l'étape de l'élaboration. Le CPI examinera la stratégie et présentera ses observations. Nous espérons qu'un DGP sera embauché peu de temps après l'adoption et la promulgation du Projet de loi 160.

Sécurité estivale pour les jeunes travailleurs

Traditionnellement, l'été est la saison à laquelle les jeunes font leur entrée dans la main d'oeuvre et découvrent l'attrait des revenus d'été pour ajouter à leurs fonds d'études, pour



se procurer un véhicule d'occasion ou un tacot ou même encore juste pour avoir un peu plus d'argent à dépenser. Qu'ils travaillent dans l'exploitation agricole familiale, qu'ils soient maîtres nageurs à la piscine communautaire ou qu'ils vendent de la crème glacée au bar laitier local, il est très peu probable qu'ils prennent le temps de réfléchir aux dangers éventuels qui sont présents dans leur milieu de travail.

David Ellis n'a certainement pas réfléchi à ces dangers. Au cours de sa deuxième journée de travail dans une boulangerie, il nettoyait la pâte d'un mélangeur industriel lorsque, par accident, il a activé l'appareil. Il a été aspiré dans le mélangeur par les lames rotatives et s'est frappé la tête. On l'a transporté à l'hôpital où il est décédé de ses blessures six jours après l'accident.

Son père, Rob Ellis a transformé cette tragédie en possibilité de protéger et d'éduquer les jeunes travailleurs, en devenant champion de la sécurité et en établissant la fondation Our Youth at Work Foundation et le site Web [MySafeWork.com](#) avec sa fille, Jessica Di Sabatino. Lancée en 2000, la fondation a joint des millions d'employeurs, de travailleurs, d'éducateurs, de parents et d'étudiants à travers l'Amérique du Nord grâce à son message « inspiring courage, influencing change » (inspirer le courage, influencer le changement). Rob présente jusqu'à 150 conférences par année,

s'adressant à jusqu'à 1 000 étudiants à la fois. On peut donc affirmer que Rob est un communicateur spécialisé au sujet de la santé et de la sécurité au travail pour les jeunes travailleurs.

Tout comme l'été est la période où les jeunes travailleurs sont très nombreux, c'est aussi la saison choisie par le ministère du Travail, comme il l'a fait au cours des trois dernières années, de commencer sa campagne d'application des règlements pour les nouveaux et les jeunes travailleurs. Les blessures et les décès dans le milieu de travail peuvent habituellement être attribuables à quelques causes fondamentales qui varient selon le secteur. Les campagnes proactives d'inspection des dangers propres aux secteurs du ministère du Travail sont conçues pour rehausser la sensibilisation et améliorer la conformité relative aux lois sur la santé et la sécurité.

Ces campagnes éclair sont annoncées à l'avance et leurs résultats sont rapportés après la fin de la campagne. Le ministère suit chaque secteur pour déterminer si les campagnes entraînent une augmentation à long terme de la conformité et une diminution des blessures.

Monsieur Ellis précise : « Il faut passer le message aux employeurs et aux jeunes travailleurs. Le gouvernement est inquiet du fait que

La campagne du ministère du Travail (MDT) cible aussi les nouveaux travailleurs

L'Institute for Work & Health (IWH) a déterminé qu'il est quatre fois plus probable qu'un nouvel employé au travail, peu importe son âge, soit blessé au cours de son premier mois de travail qu'en tout autre temps au cours duquel il effectuera ce même travail. Toute nouvelle recrue, que ce soit pour un travail permanent ou temporaire, y compris les superviseurs, avec ou sans expérience dans l'industrie et tous les travailleurs actuels qui se font confier de nouvelles tâches font face à un risque accru.

La campagne pour les nouveaux travailleurs et les jeunes travailleurs se déroulera au cours des quatre prochains mois dans le secteur industriel et des soins de santé, dans les milieux de travail à couverture de grande portée, et comme partie intégrante de la campagne des habitations basses du secteur de la construction. En plus de faire des inspections de conformité relative aux exigences réglementaires, les inspecteurs du MDT vérifieront précisément les éléments suivants :

- si l'orientation, la formation et la supervision obligatoires des employés sont en place,
- les mesures de sécurité qui sont en place pour prévenir les blessures pour ce groupe vulnérable de travailleurs.

Plusieurs possibilités peuvent servir à expliquer les raisons pour lesquelles les nouveaux et les jeunes travailleurs sont confrontés à un plus grand risque de blessure. Certaines raisons peuvent être que ces personnes :

- ont reçu une formation inadéquate;
- ont peu d'expérience antérieure de travail ou aucune expérience antérieure de travail;
- ont peur de poser des questions;
- ne connaissent pas leurs droits individuels.

La santé et la sécurité au travail est la responsabilité de tout et chacun et les employeurs doivent se conformer à la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario. Le site Web de Santé et Sécurité Ontario (www.healthandsafetyontario.ca) contient de nombreuses ressources pour vous aider à assurer la sécurité de vos employés, à confirmer que vous respectez les exigences de la Loi et que votre inspection par le MDT se déroule sans anicroche.

40 000 jeunes travailleurs sont blessés au travail chaque année. Nous devons mieux protéger nos leaders à venir. Non seulement le ministre du Travail joue un rôle pour assurer cette protection, mais les employeurs, les parents et les travailleurs ont aussi un rôle à jouer. »

Quelles sont les choses les plus importantes que nous pouvons tous faire pour assurer la sécurité de nos jeunes travailleurs?

Jeunes travailleurs

- Posez des questions! Au cours de l'entrevue, les jeunes travailleurs (et probablement aussi la plupart des adultes) veulent seulement l'emploi et ne veulent pas sembler exigeants, mais c'est toutefois le temps idéal de poser des questions au sujet de tout ce qui pourrait être cause d'inquiétude, surtout pour votre propre sécurité. Informez-vous au sujet de la formation et de l'orientation.
- Lorsque vous êtes embauché, continuez de poser des questions et sachez que vous avez le droit de refuser de faire du travail qui n'est pas sécuritaire. Développez un lien de communication ouverte avec votre employeur et demandez une formation supplémentaire et plus de supervision si c'est

nécessaire.

- Gardez vos parents au courant – discutez de vos inquiétudes avec eux.

Parents

- Encouragez le dialogue avec vos enfants; prêchez par l'exemple et partagez des histoires positives provenant de vos propres expériences de jeune travailleur ou travailleuse.
- Lorsque c'est possible, un dialogue ouvert entre vous-même et l'employeur de votre enfant peut faire une différence.

Employeurs

- Fournissez une formation et orientation complètes.
- Encouragez les questions et fournissez un milieu dans lequel les jeunes travailleurs sont à l'aise de poser des questions.
- Fournissez un milieu « sécuritaire » qui permet aux employés de poser des questions sans avoir peur des représailles ou du congédiement.
- La formation peut être aussi simple que de créer un « système de copain » en jumelant un jeune travailleur avec une personne qui possède plus d'expérience au début de l'emploi (du point de vue des statistiques, la plupart des accidents de travail se produisent dans les 30 premiers jours de l'emploi).



Nous avons tous la possibilité de devenir des champions de la sécurité et cette responsabilité n'incombe pas à un seul groupe. Aussi important que c'est pour les employeurs de faire tout ce qu'il faut pour se conformer à la législation, il est aussi important pour les parents et les jeunes travailleurs d'être responsables et de se porter à la défense de leur propre sécurité.

Téléchargements gratuits

Nouveaux et jeunes travailleurs : Protégez-vous au travail!

Employeurs de jeunes travailleurs

Superviseurs de jeunes travailleurs

Parents de jeunes travailleurs

Jeunes travailleurs : soyez prudents!

Calendrier de la campagne du ministère du Travail

Accent	Secteur	Dates 2011-2012
Nouveaux et jeunes travailleurs	Secteur industriel, soins de santé	Mai - août 2011
Constructeurs de résidences/ Construction d'immeubles bas	Construction	1-30 mai 2011
Fournisseurs de grues distributrices à tour	Secteur industriel, services spécialisés et professionnels	1-31 mai 2011
Forage/diamants	Extraction minière	1-30 juin 2011
Grues distributrices - Région du Grand Toronto/Mississauga	Construction, services spécialisés et professionnels	1-30 juin 2011
Fosses et carrières, carrières de sable et de gravier	Exploitation minière	1-31 juillet 2011
Matériel d'accès - échelles - échafaudages suspendus - charpentes surélevées - plateformes	construction	Aug 1-31
Équipement de protection individuel	Secteur industriel, soins de santé	1-31 octobre 2011
Exploitation souterraine	Exploitation minière	1-31 octobre 2011
Contrôle des infections	Soins de santé	1-30 novembre 2011
Rayons et entreposage	Secteur industriel	1-29 février 2012
Distances minimales de sécurité	Secteur industriel, construction, exploitation minière, soins de santé	1-29 février 2012
Accent sur les métiers de la construction	Construction	1-31 mars 2012

Pour de plus amples renseignements sur la campagne et les campagnes à venir pour les nouveaux et jeunes travailleurs, [cliquez ici](#).

[Cliquez ici](#) pour obtenir d'autres détails sur Rob Ellis et son travail.

Votre préparation à la campagne – comment l'ASSSP peut aider

L'Association de santé et sécurité pour les services publics (ASSSP) fournit de nombreuses ressources pour aider les employeurs à se conformer aux exigences de la Loi sur la santé et la sécurité au travail auxquelles vous pouvez avoir recours bien avant que l'inspecteur vous rende visite. Nous vous proposons une grande variété de produits, des formations régulières et des formations personnalisées, des formations sur place et des services de consultation en plus de nombreux outils gratuits à télécharger.

Visitez notre [boutique électronique](#) pour voir nos produits et pour consulter les descriptions et les horaires de nos cours. [Cliquez ici](#) pour une liste de nos produits à télécharger gratuitement.

Conseils consultatifs de l'ASSSP – nos partenaires en prévention

Lorsque l'ASSSP a été créée en janvier 2010, nous nous sommes engagés vivement à conserver et à enrichir nos relations avec le secteur. Une des méthodes retenues pour réaliser ceci a été la création de nos trois conseils consultatifs en éducation et culture; en communautés et soins de santé et en affaires municipales et communautaires. Le rôle des conseils est établi dans les politiques de notre conseil et leurs membres proviennent d'un ensemble diversifié d'associations d'employeurs, de représentants de secteur, de clients et de syndicats de partout en Ontario.

Les conseils consultatifs servent de tribune pour l'expertise propre au secteur afin d'aider l'ASSSP à réaliser sa mission. Ils servent de forums pour échanger des idées, fournir des conseils sectoriels sur les produits et services de l'ASSSP et afin de fournir une rétroaction sur la qualité et l'efficacité des programmes de l'ASSSP. Les conseils consultatifs sont maintenant des champions importants pour les activités de prévention de l'ASSSP et au cours de la dernière année, ils ont prouvé qu'ils

constituent une tribune valable pour partager des pratiques exemplaires, pour surveiller les programmes et célébrer nos succès.

Nous avons récemment interviewé le président de chaque conseil consultatif pour obtenir son point de vue sur le rôle du conseil et sur certains problèmes et idées qui feront l'objet de discussions en 2011. Voici ce qu'ils avaient à dire.



John Benoit, président
Éducation et culture



Kate Gervais, président
Affaires municipales et
communautaires



Thomas Hayes, président
Communautés et soins
de santé

Nous avons demandé à chaque président de préciser son opinion au sujet du rôle du conseil consultatif. John Benoit du Conseil consultatif sur l'éducation et la culture a répondu : « Les fonctions principales du conseil consultatif sont de partager des idées et fournir des rétroactions constructives à l'ASSSP au sujet de ses produits et services. Les membres du conseil ont une responsabilité de gouvernance pour la santé et la sécurité des employés au sein de nos secteurs. Le conseil joue un rôle vital en soutenant les besoins de ses clients. »

Kate Gervais du Conseil consultatif sur les affaires municipales et communautaires a ajouté : « Les conseils jouent plusieurs rôles : ils partagent les pratiques exemplaires; ils examinent la façon dont le secteur est intégré dans les plans de l'ASSSP; ils suivent les programmes en notant les succès, les échecs et les tendances qui sont les choses qui nous touchent tous; et ils surveillent les statistiques sur les accidents et les blessures. »

Du point de vue du secteur du Conseil consultatif des communautés et des soins de santé, Thomas Hayes a dit : « Les conseils servent de conseillers sur les questions de l'ASSSP qui sont pertinentes pour chaque secteur. Avant l'amalgamation, chaque secteur avait sa propre association et conseil, permettant à chaque secteur de se concentrer sur ses propres questions. La restructuration et la création du Conseil a permis des plus efficacités d'échelle et un rayonnement plus large tout en protégeant les intérêts du secteur et en continuant de

fournir une voix forte pour le secteur. »

Même si le rôle de chaque conseil est important, les valeurs et les avantages que chaque conseil apporte aux travaux de l'ASSSP sont tout aussi importants et ces derniers peuvent être assez diversifiés. Même à l'intérieur d'un secteur donné tel que les communautés et les soins de santé, il y a une variété de milieux de travail qui ont tous des besoins et problèmes différents. Selon monsieur Hayes, « le secteur des communautés et des soins de santé est unique (tout comme le sont les secteurs des deux autres conseils consultatifs). Il est composé d'une variété d'organisations et de types de soins tels que les soins de longue durée, les soins communautaires, les soins actifs et les soins à domicile. Ces soins sont tous différents quoique semblables. Le conseil transmet les valeurs et les voix de tous ces domaines ensemble comme partenaires, nous avons tous une place égale autour de la table. »

« Le conseil regarde le ministère du Travail et la CSPAAT et fournit des conseils à l'ASSSP quant au rôle qu'elle peut jouer dans cette relation. Nous posons les questions suivantes : qu'est-ce que nous et chaque groupe à l'intérieur du secteur, a besoin de savoir? Et y a-t-il des produits qui sont nécessaires mais qui ne sont pas disponibles à l'heure actuelle? Mais surtout, le conseil est une tribune où nous pouvons apprendre les uns des autres et partager des outils et des pratiques exemplaires » a précisé madame Gervais.

Différents quoique semblables, les conseils consultatifs font face aux mêmes défis et ont les mêmes buts. Ils doivent s'occuper des questions comme la mise en oeuvre du projet de loi 168 et les modifications connexes à la Loi sur la santé et la sécurité au travail qui visent à éliminer la violence dans le milieu de travail, à placer un accent sur les troubles musculo-squelettiques/ l'ergonomie et le développement de programme et de formation sur les glissements/trébuchements/chutes, la communication et la formation sur la préparation en vue des campagnes d'inspection du ministère du Travail, la gestion de la main-d'oeuvre vieillissante, les problèmes liés au retour au travail, les statistiques sur les blessures non rapportées et le stress général qui sont des enjeux communs pour tous les secteurs.

Les priorités pour tous les secteurs incluent l'amélioration de la culture de la sécurité en Ontario, l'utilisation maximale des données de la CSPAAT à l'aide de la communauté de recherche, la création d'un plus grand nombre de produits et de possibilités de consultation et l'amélioration de la prestation de la formation (par

exemple, des possibilités d'apprentissage en ligne), en plaçant un accent plus grand sur les besoins du secteur et en portant une attention particulière au service à la clientèle. De plus, nous verrons à offrir une plus grande disponibilité de nos produits et services en français ainsi que de plus nombreuses ressources pour nos employeurs de l'Annexe 2.

L'avenir est prometteur pour l'ASSSP, grâce à l'excellent travail de ses conseils consultatifs. En demeurant attentifs au but ultime d'atteindre la cible de zéro blessure dans le milieu de travail, les conseils anticipent l'échange d'idées, le raffinement des priorités, la rétroaction du secteur, l'établissement des communautés de pratiques. En outre, avec l'entrée en vigueur du projet de loi 160 et des recommandations du comité consultatif d'experts de la santé et de la sécurité au travail, l'ASSSP attend avec impatience de participer aux changements historiques qui seront apportés au système de prévention insurpassés depuis plus de vingt ans.